

République française - Département de la Gironde



Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 10 mars 2025

Le 10 mars 2025 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de
Jean-Jacques Puyobrau, Maire de Floirac

Délibération n°2025-13 : Convention de partenariat 2025 avec l'association Musiques de Nuit Diffusion

Rapporteur : Pascal CAVALIERE

Date de convocation du Conseil municipal : 4 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 25

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN
Andrée COLLIN - Pascal CAVALIERE - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS
Hélène BARBOT - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Christophe BAGILET
Céline PROUHET - Vincent BUNEL - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL
Patrick DANDY - Sandrine TIGNOL - Florent NAPOL - Nicolas CALT - Catherine ARNOLD
Jonathan SINSOU - Séverine CASTAGNET - Alexandre LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Régis DESCLAUX DE LESCAR à Martine CHEVAUCHERIE - Fatima SABI à Andrée COLLIN
Nathalie BIJOUX à Vincent BUNEL - Nicole BONNAL à Pascal CAVALIERE
Josette DURLIN à Jean Claude GALAN - Olivier SAILHAN à Justine ADENIS
Ahmed ASFOR à Alexandre BOURIGAULT - Kamel MEHERZI à Nathalie LACUEY

M. Jean-Claude GALAN a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la ville de Floirac développe une politique culturelle où la programmation de spectacles pluridisciplinaires (danse, théâtre, musique, cirque, etc...) a pour objectif d'être accessible au plus grand nombre. Plusieurs partenariats sont également mis en place de manière à garantir la diversité des propositions.

Le partenariat mis en œuvre avec l'Association Musiques de Nuit Diffusion concerne deux actions principales dans lesquelles les diffusions musicales sont associées à des actions culturelles en direction de différents publics :

Le Carnaval des 2 Rives :

Vitrine de la diversité culturelle, la parade du Carnaval des 2 Rives est un événement festif et populaire, qui restitue les actions (ateliers, rencontres, spectacles) menées dans diverses disciplines artistiques, avec et pour les habitants des villes de la métropole bordelaise. Reliant ainsi, symboliquement, humainement et physiquement les deux rives de l'agglomération.

Les partenaires initiaux de cette action (villes de Bordeaux, Floirac, Cenon, Lormont, Bassens, Ambarès-et-Lagrave, le Conseil Départemental de la Gironde, le Conseil Régional d'Aquitaine

et l'Etat), d'un commun accord, ont décidé de confier à l'Association Musiques de Nuit Diffusion la mise en œuvre et la responsabilité artistique du projet.

Croisant des enjeux sociaux, culturels, environnementaux et économiques, l'action « Carnaval des 2 Rives » constitue un projet de territoire intégré, favorisant le rayonnement et la cohésion sociale du territoire, des quartiers à l'agglomération et du local à l'international.

Il se déroule sur une semaine, chaque année, La ville accueille un spectacle jeune public gratuit à la M.270 qui permet aux structures de proximité d'en bénéficier.

Une convention est réactualisée chaque année et fixe le cadre contractuel de cette action. Cette année, la ville accueille le spectacle « Selva » de Mosi Espinoza & Justine Berthillot, le mercredi 26 février à 14h30 à la M.270.

La ville versera à l'association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention de 1 900 €, pour la mise en place des actions au titre de l'année 2025.

Le Festival des Hauts de Garonne :

De même, le Festival des Hauts de Garonne, organisé au sein des quatre villes du GPV (Bassens, Cenon, Floirac et Lormont) participe de la valorisation du territoire et du mixage large des publics.

Les partenaires initiaux de cette action, d'un commun accord, ont décidé de confier à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, la mise en œuvre et la responsabilité artistique du projet. De par son expérience et expertise dans le champ de la programmation musicale, cet opérateur a su démontrer son savoir-faire dans la conduite d'un tel projet qui présente différents groupes de la scène musicale internationale.

Le Festival des Hauts de Garonne se décline en quatre soirées concert organisées dans chaque ville du GPV durant le mois de juillet.

Une convention est réactualisée chaque année et fixe le cadre contractuel de cette action. La ville versera à l'Association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention de 13 050 € pour la mise en place de cette action, au titre de l'année 2025.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de verser à l'association Musiques de Nuit Diffusion, une subvention d'un montant global de 14 950 € pour la mise en place de ces actions au titre de l'année 2025 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la Convention du carnaval des deux rives, ci-annexée ;

Vu l'avis des commissions Culture et Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie participative et Agenda 21 réunies en date du 20 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

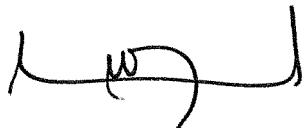
AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention de 14 950 € à l'association Musiques de Nuit pour la mise en place de ces actions au titre de l'année 2025.

AUTORISE Monsieur l'adjoint délégué à la politique culturelle à signer la convention de partenariat afférente, ci-annexée ;

DIT que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Jean-Claude **GALAN**
Secrétaire de séance



Jean-Jacques **PUYOBRAU**
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication.